

Séance publique du 10 juillet 2006

Délibération n° 2006-3550

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Réalisation de prestations ponctuelles de collecte de déchets et de nettoyage sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Pour mener à bien ses différentes missions sur le territoire de la Communauté urbaine, dans les domaines du nettoyage des espaces publics et de collecte des déchets, la direction de la propreté est amenée à mettre en œuvre des opérations spécifiques et des dispositions organisationnelles particulières faisant appel à des besoins ponctuels.

Ces prestations englobent les éléments suivants :

- la réalisation de prestations ponctuelles de ramassage de déchets,
- la réalisation de prestations ponctuelles de conduite et/ou de manœuvre d'engins et de véhicules,
- la fourniture d'engins et de véhicules spécifiques,
- la fourniture de bennes nécessaires à l'évacuation des déchets.

Ces prestations sont réalisées sur le territoire de la Communauté urbaine dans le cadre du service de collecte ou de nettoyage de la direction de la propreté.

Le marché actuel, détenu par le groupement Onyx Ara-ISS Environnement-Les Carrières de la Vaure, prend fin le 16 février 2007. Il convient de le renouveler.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations ponctuelles de collecte de déchets et de nettoyage sur le territoire de la Communauté urbaine.

Ce marché sera attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Il ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71-I du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse trois fois une année. Ce lot comporterait un engagement de commande d'un montant :

- minimum annuel de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC,
- maximum annuel de 1 800 000 € HT, soit 2 152 800 € TTC ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres, créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercices 2007 et suivants.

5° - Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercices 2007 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,